

en Belgique, ça changera



sortie, de la fête qui est typique. Il n'est pas étonnant qu'un mouvement de libération de la parole ait vu le jour dans ce contexte. »

Quelques mois plus tard, un véritable tsunami s'abatant sur les universités flamandes a emporté, dans ses remous, le monde universitaire francophone. Après plusieurs faits avérés de harcèlement et de comportement déplacés à la VUB, l'UGent et la KU Leuven, des

chercheuses et des professeurs d'universités francophones ont alerté, à leur tour, sur le sexisme ordinaire dans l'enseignement supérieur (lire par ailleurs).

Une petite bombe pour ce milieu habituellement très silencieux. L'UCLouvain en particulier a été citée publiquement à plusieurs reprises dans des dossiers ayant trait à des plaintes pour harcèlement moral et/ou sexuel, qui impliqueraient des membres de son corps professoral. L'université elle-même, en tant qu'employeur, s'est retrouvée en mai dans le viseur de la justice : suite aux plaintes déposées par différents membres du personnel, l'Auditorat du travail du Brabant wallon a décidé d'ouvrir une enquête.

« Une prise de conscience »

Au printemps dernier, c'est au tour du monde politique d'être impacté via l'affaire De Herde. Cet échevin schaarbeekois (Défi) est sous le coup d'une plainte pour acte de sexisme et attentat à la pudeur déposée par sa collègue Sihame Haddioui (Ecolo). Michel De Herde nie les faits. Une deuxième plainte aurait été déposée d'une ancienne étudiante pour incitation à la débauche sur mineur et viol. Le Parquet n'avait toutefois pas confirmé l'information au moment d'écrire ces lignes.

Tous ces exemples ramassés sur une période assez récente ainsi que les conversations qu'elle a au quotidien avec des femmes permettent à Aurore Kesch, la présidente nationale de Vie Féminine de confirmer que « quelque chose s'est passé » grâce à #MeToo en Belgique. « Les femmes se sont toujours exprimées mais la libération de la parole, sur les réseaux sociaux, a sans doute facilité notre travail d'analyse critique mené avec les femmes, à propos de ce qu'elles vivent. #MeToo est un appui qui leur donne du courage. Les femmes réalisent d'autant mieux qu'elles n'ont

pas à subir certaines situations quand elles entendent que d'autres femmes dénoncent que ce qu'elles vivent n'est pas juste. Il y a une prise de conscience que ce qui leur arrive n'est pas forcément de leur faute, contrairement à ce qu'on veut souvent leur faire croire. »

« Il y a un avant et un après #MeToo en Belgique », assure la Secrétaire d'État à l'Égalité des genres, Sarah Schlitz (Ecolo). « Les femmes ne veulent plus tolérer l'intolérable. On le voit avec l'augmentation du nombre de victimes qui se rendent dans les centres de prise en charge des victimes de violence sexuelle. 70 % affirment qu'elles connaissent personnellement leur agresseur. On a démystifié le profil des auteurs qui n'est plus « l'inconnu caché la nuit dans un parking ». Les victimes acceptent de reconnaître que ce qu'elles ont vécu n'est pas normal. Petit à petit, la honte change de camp. On sait toutefois que la bataille culturelle qui est entamée sera longue. Parce qu'il s'agit de changer les mentalités, dès le plus jeune âge. »

Reste qu'en termes de changement sociétal, il y a encore de quoi faire. Les efforts en matière de prise en charge institutionnelle, judiciaire et de réparation sont à saluer (lire par ailleurs), mais les obstacles sont encore nombreux. « La libération de la parole va plus vite que la réforme des institutions. Ce que #MeToo a permis, c'est l'objectivation de situations », résume Safia Kessas, journaliste et autrice de « Victorieuses ».

« #MeToo c'est de l'écume : quand on regarde l'océan, c'est important de la voir pour réaliser qu'il se passe quelque chose », synthétise Sabine Panet. « Mais le travail à affronter est titanesque pour que la parole des femmes ait un effet et pour arriver à une société où les violences sont réellement inacceptables. »

Mona, 66, assistante sociale pensionnée



© DR.

« Le mouvement #MeToo, spécifiquement, je ne l'ai pas vraiment suivi. Mais si aujourd'hui, je suis autant informée sur les plaintes qui visent PPDA, je me demande et je pense, que c'est sûrement lié à ça. Et bien sûr, j'ai le sentiment, ces dernières années, d'en savoir plus sur ce type d'affaires. Toutefois, certains hommes autour de moi, restent malheureusement sceptiques et estiment que c'est du pipéau. Moi-même, je n'en reviens pas de certaines révélations : celles concernant Hulot, par exemple. Mais tant pis, c'est trop tard, la parole s'est libérée. Et c'est une bonne chose que les femmes ne ressentent plus la honte. Bien sûr, un tel matraquage médiatique peut fatiguer, les gens peuvent avoir un trop-plein, mais il n'y a pas trente-six mille solutions. Si je ne trouve pas que la société, que les hommes, changent de regard sur les femmes – car il y aura toujours une catégorie d'hommes qui n'intégreront pas tout cela – les femmes, elles, se regardent différemment. Et c'est aussi parce que leur parole est mieux accueillie. On devrait continuer ainsi, il devrait y avoir encore plus d'associations militantes. Des combats restent à mener. » NITHYA PAQUIRY

Baptiste, 42 ans, enseignant dans le secondaire



© DR.

#MeToo a été très utile, ça a vraiment permis d'élever les consciences. Des voix se sont libérées, et plusieurs se libèrent encore. S'il y a eu une prise de conscience réelle du côté des hommes dans le discours, dans les actes en revanche, j'en suis moins sûr. Certains comportements subsistent, notamment quand il y a un rapport hiérarchique. Ceci dit, dans mon milieu on en parle davantage, entre hommes aussi. Et personnellement, même si je pense avoir toujours été attentif à cela, je suis d'autant plus alerte aujourd'hui, vis-à-vis des commentaires sexistes. Maintenant, il m'arrive plus souvent de me dire : « Tiens cette remarque-là, dans le contexte actuel, elle ne passe plus ». Et même si c'est sur un ton humoristique, sans mauvaise intention de mon côté, derrière, je sais que je me prendrai des railleries assez facilement. A juste titre. Et comme je le comprends, je me sens très libre de ce que je dis. » NITHYA PAQUIRY

changer leur image

par des hommes blancs et reflète l'état d'esprit des hommes blancs. Les institutions de recherche doivent intégrer le genre. »

Il y a encore du boulot. Si la Fédération des étudiants francophones (FEF) reconnaît que les autorités académiques ont évolué dans le bon sens, elle en attend aussi davantage. « Puisque les établissements universitaires ont peur pour leur image, il faut une commission extérieure qui traitera les affaires et les plaintes des victimes. Elle ouvrira l'enquête et prendra des sanctions », détaille Emila Hoxhaj, la présidente de la FEF. « On demande que la ministre de l'Enseignement supérieur Valérie Glatigny sorte un décret allant dans ce sens, pour traiter les cas d'agression et encadrer les victimes. »

Enfin, il faut préciser que tout le supérieur n'a pas les moyens humains et financiers des universités. La lutte contre le harcèlement et les discriminations s'impose également dans les hautes écoles, selon un rythme et une efficacité qui varient d'un établissement à l'autre.

justice #MeToo a bouleversé le code pénal sexuel

LAURENCE WAUTERS

Les victimes ont-elles, en Belgique, été poussées par la vague Metoo ? Les statistiques du ministère public reprenant la quantité de dossiers ouverts chaque année dans les parquets sous le libellé « viols et attentats à la pudeur » donnent une idée du nombre de plaintes qui ont dû être déposées. On constate ainsi qu'il y avait 5.014 dossiers ouverts en 2013 (soit 2,48 % du total des dossiers), 4.871 en 2016 (2,61 %) et qu'on a dépassé pour la première fois la barre des 6.000, en 2021, avec 6.186 dossiers (3,32 %). Mais on ne sait pas dire qui s'est décidé à pousser la porte d'un commissariat grâce à la vaste prise de conscience, et qui l'aurait de toute façon fait. Ce qui est par contre certain, c'est que cette mobilisation a atteint le législateur et, par répercussion, a eu des effets importants sur la justice et la prise en charge de ce genre de dossiers, depuis le dépôt de plainte jusqu'au jugement.

Alors que le code pénal (qui date de 1867) est actuellement complètement dépoussiéré et simplifié, le code pénal

sexuel l'a déjà été il y a six mois, avec un ministre de la Justice particulièrement déterminé à aller vite, comme le programme de la Vivaldi le projetait. On y a défini pour la première fois la notion de consentement. Celui-ci « est apprécié au regard de l'affaire, et il ne peut pas être déduit de la simple absence de résistance de la victime. » Il peut par ailleurs « être retiré à tout moment, avant ou pendant l'acte sexuel. » On y sanctionne aussi plus sévèrement, allant souvent jusqu'à doubler la peine maximale, les faits d'atteinte à l'intégrité sexuelle, notamment lorsque l'auteur utilise des substances « inhibitives ou désinhibitives. »

L'inceste a également été introduit : « avec cette présomption irréfutable forte de non-consentement en dessous de 18 ans », précise la députée Vanessa Matz (Les Engagés), qui a beaucoup travaillé sur cet aspect. Diverses modifications doivent encore survenir, dans le code pénal « global » bientôt soumis au conseil des ministres. On n'y intégrera pas la notion de « féminicide » (pour les auteurs de la révision du code pénal, cela amènerait des difficultés d'application)

mais le fait d'avoir agi à l'encontre de son partenaire, même lorsqu'on n'est pas cohabitant, sera considéré comme un élément aggravant. Le « crime d'honneur » sera aussi plus lourdement puni, tout comme les mutilations génitales. En quelques années seulement, le code pénal aura donc été profondément modifié, réprimant de manière plus large, plus claire et souvent plus sévère les crimes et délits commis à l'encontre des femmes.

Des formations spécifiques

Sur le terrain, il fallait aussi que les choses suivent. En août 2020, le code judiciaire a été adapté pour que des formations spécifiques, en matière de violences sexuelles et/ou intrafamiliales, soient prodiguées à tous les magistrats du siège – et cela n'est plus, comme autrefois, facultatif. Ainsi, « dans l'année de leur première désignation », les juges doivent suivre cette formation approfondie organisée par l'Institut de formation judiciaire, et les magistrats déjà nommés doivent se recycler dans la matière. « Il était important que cela ne se

limite pas aux juges pénaux, car certains faits sont révélés lors d'audiences dans d'autres matières, en droit familial, même en droit commercial par exemple », explique la députée Sophie Rohonyi (Défi). « Tous les signaux d'alarme doivent être perçus par les magistrats pour que la machine judiciaire suive. »

Les avancées législatives sont notables, concèdent les deux députées précitées, qui siègent dans l'opposition. « Metoo a permis une prise de conscience du côté des parlements, de la police et des magistrats », conclut Vanessa Matz.

Mais il reste à faire : « Le classement sans suite reste trop important faute de moyens, et il faut encore travailler sur l'accueil des victimes. » Il y a des différences trop marquées, ajoute Sophie Rohonyi, entre les zones de police conscientisées par le problème, et qui porteront une attention particulière à la prise en charge des victimes, « et celles où la victime devra évoquer ce qui lui arrive sans aucune discrétion, dans une salle d'attente bondée. »

2 novembre 2017

Le producteur flamand Bart de Pauw est accusé par treize femmes de harcèlement sexuel et de comportement déplacé. Il est accusé d'avoir envoyé des dizaines de SMS à caractère sexuel et sexiste. Son employeur, la VRT, met fin à son contrat. Il sera condamné en novembre 2021 à six mois de prison avec sursis pour harcèlement.

Fin 2017 – début 2018

En octobre, David Strosberg, directeur des Tanneurs à Bruxelles, est écarté suite à des propos sexistes et de harcèlement. En septembre, vingt femmes accusent l'artiste et chorégraphe Jan Fabre d'abus de pouvoir, de sexisme et de harcèlement sexuel. Les faits, dont certains sont prescrits, ont eu lieu au sein de la compagnie Fabre. En avril 2022, il sera condamné à 18 mois de prison avec sursis.

11 octobre 2021

Des centaines de jeunes femmes témoignent sous le #BalanceTonBar, affirmant avoir été droguées et/ou agressées sexuellement dans les bars bruxellois. Des manifestations éclatent à Bruxelles, où les militantes réclament des actes forts de la part des bourgmestres. Mettant en lumière ces violences systémiques, le mouvement s'étend rapidement jusqu'en France, en Espagne ou encore au Canada.

Début 2022

Après des faits avérés de harcèlement et de comportement déplacés dans des universités flamandes, des chercheuses et professeurs d'universités francophones alertent, à leur tour, sur le sexisme ordinaire dans l'enseignement supérieur. L'UCLouvain est particulièrement visée : suite aux plaintes déposées par des membres du personnel, l'Auditorat du travail du Brabant wallon décide d'ouvrir une enquête.

20 mai 2022

L'échevine de la culture, de l'égalité des genres et des chances Sihame Haddioui (Ecolo) dépose plainte pour acte de sexisme et attentat à la pudeur contre Michel De Herde (Défi), en charge de l'enseignement, des crèches, du parascolaire et du budget. Haddioui assume vouloir lancer un #MeToo politique belge. Une deuxième plainte pour des infractions de nature sexuelle viserait l'échevin schaarbeekois. LJS